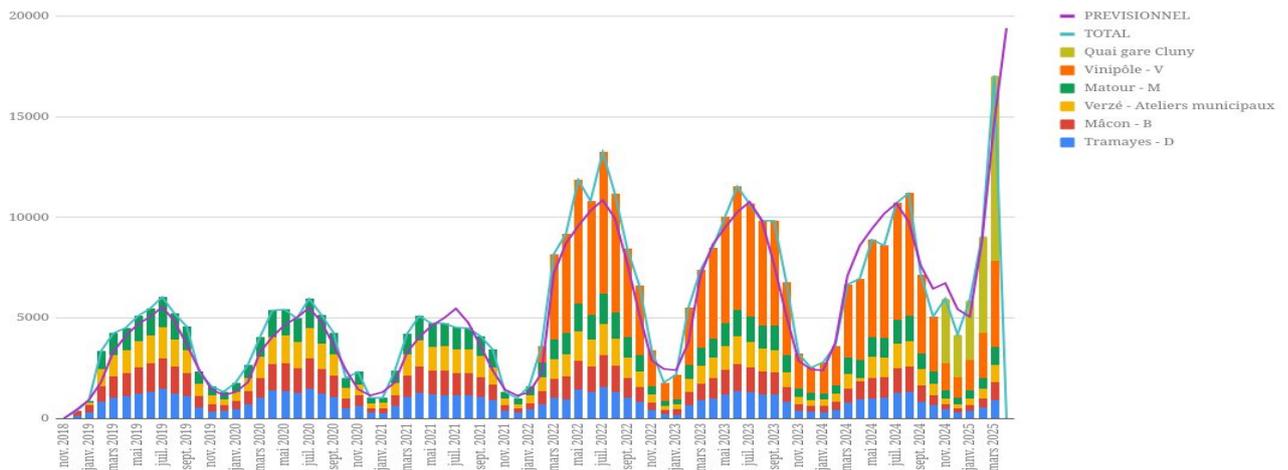




# Rapport d'activités

## Les réalisations depuis l'assemblée générale du 4 mai 2024

Notre portefeuille comporte désormais 6 installations. L'installation au Quai de la Gare a commencé à produire le 29 octobre 2024.



### Production 2024 constatée :

**Nous avons produit 82.110 kWh en 2024.**

On pourrait se rassurer en remarquant que l'on est à 95,7% du prévisionnel ce qui serait honorable vu le faible ensoleillement. Mais si on compare aux productions précédentes (à périmètres 2018 + 2022 constants) : 2022 : 90.060 kWh (2024 ~-15%) et 2023 : 88.041 kWh (2024 ~-13%), le déficit effectif de production est significatif.

Les causes ?

Le faible ensoleillement explique à lui seul l'essentiel de la mauvaise production, et donc l'efficacité économique réduite. Ce sont surtout les déficits des mois de juin et avril qui impactent la production globale. Malgré le faible ensoleillement nous produisons. Nos centrales fonctionnent bien : notre vigilance et notre réactivité payent.

A noter la perte de presque 20 jours de production à Verzé au printemps, soit ~850 kWh ou -9% de la production de Verzé liés à cet incident (câbles mis hors service par des rongeurs). L'incident a été repéré immédiatement, la durée de l'arrêt de production est dûe au temps nécessaire pour réparer.

## Sociétaires

Nous comptons désormais 111 sociétaires pour 170.900 € (au 31 décembre 2024). Nous n'avons eu que 3 nouveaux sociétaires en 2024 dont une entreprise. Dans la mesure où nous disposons encore de fonds propres importants dont deux comptes-courants d'associés), ce n'est pas un souci, mais ce pourrait le devenir si nous lançons de nouveaux projets comme nous allons le proposer plus bas.

Le capital median par actionnaire est de 500 €. Plus de 80 % résident sur le territoire de la SAS. 42 sociétaires ont entre 61 et 70 ans, c'est dans cette classe d'âge que se trouve notre plus grand nombre de sociétaires.

## Centrales mises en service

### 570 Quai de la Gare à Cluny



Après de nombreux retards, l'installation a commencé à produire le 29 octobre 2024.

Le projet a été conçu pour une vente en totalité (obligation d'achat auprès d'EDF) mais nous avons préparé sa bascule en autoconsommation collective (ACC), ce qui signifie que nous pourrions revendre au moins une partie de l'électricité produite à différents clients.

Pour cela plusieurs préalables doivent être levés :

- nous avons, à l'assemblée générale 2024, modifié nos statuts pour devenir personne morale organisatrice (PMO),
- nous avons demandé au ministère de la transition écologique en décembre 2024, une dérogation au périmètre de 2 km autour de l'installation pour élargir ce périmètre à 20 km (possibilité si l'ensemble des producteurs et des consommateurs sont situés sur une ou plusieurs communes rurales). Nous attendons toujours cette dérogation,
- nous avons travaillé avec l'entreprise Massilly France et élaboré un contrat pour que cette entreprise, importante consommatrice d'électricité nous achète l'intégralité de la production du quai de la Gare, ce qui ne représentera qu'une faible part de sa consommation, pour une durée de 5 ans dont deux fermes, le contrat ne pourra être signé que quand nous aurons obtenu la dérogation au périmètre (7 km entre les deux sites),
- ultérieurement, nous pourrions ajouter dans cette boucle d'ACC, d'autres installations dans le périmètre de 20 kms et proposer l'électricité à d'autres clients.

## Futurs projets

Dans ce rapport d'activités, nous n'évoquons pas de nouveaux projets sur toitures car en 2024, nous n'en avons pas initié. Dans un autre rapport, nous vous présentons un projet sur toiture dont nous espérons qu'il pourra rapidement être développé.

Mais les projets sur toitures sont de plus en plus difficiles à trouver pour CVSSB. D'une part, comme nous vous l'avons déjà évoqué, notre modèle économique requiert des projets de grande taille (au moins 200 m<sup>2</sup> de toitures). Les particuliers disposent rarement de telles surfaces.

Les propriétaires de telles surfaces sont :

- les collectivités locales, or leurs positionnements sont variables sur la question du solaire :
  - celles qui sont complètement rétives,
  - celles qui sont intéressées mais qui bénéficient désormais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage publique (les « générateurs » de l'ADEME) et de subventions publiques, par exemple dans le cadre d'une réhabilitation d'un bâtiment ou d'une toiture, et qui leur permettent de mettre en œuvre le projet elles-mêmes,
- les entreprises : elles sont de plus en plus soumises à des obligations de solarisation (sur les toitures ou les ombrières sur les parkings) : soit elles s'organisent pour obtenir des dérogations, soit elles se lancent et investissent elles-mêmes : ombrières sur parkings de grande surface Auchan et Intermarché à Mâcon, installations en toiture (cave de Pouilly-Vinzelles). Cet investissement en propre leur permet de mettre en place une opération d'autoconsommation individuelle bienvenue dans ces temps de crise énergétique.

Ces constats nous ont conduit dès 2022, à nous orienter vers les projets de PETITS parcs au sol. Un projet de petit parc au sol est un projet inférieur à 1.000 kWc. La réglementation de l'agrivoltaïsme jusqu'aux derniers textes parus en 2024 considère pour les parcs au sol deux catégories : les parcs

agrivoltaïques qui doivent rester un accessoire à une production agricole et les parcs agricompatibles qui peuvent se situer en zone agricole du document d'urbanisme mais doivent respecter une ou plusieurs conditions : arrêt de l'exploitation agricole depuis plus de 10 ans, ancienne carrière ou décharge, etc.. Le projet de Jalogy se situe dans cette catégorie des parcs agricompatibles.

## Petits parcs au sol

### Projet de Jalogy La Cras

Nous portons ce projet depuis 2022, en 2024, nous avons consacré l'essentiel de nos activités aux études environnementales et à l'obtention d'une dispense d'étude environnementale « complète » qui aurait nécessité au moins un an d'études et un coût de 40 à 50.000 euros.

Fin 2023, la DDT que nous avons saisie pour avis avant de déposer notre dossier auprès de la DREAL nous avait indiqué que notre étude réalisée en interne n'était pas suffisante.

Le comité stratégique (commune, Enercoop et CVSSB) a été alors réuni pour la première fois. La décision a été prise de rechercher un bureau d'études environnementales qui pourrait compléter notre étude. Ce bureau a été trouvé en mars 2024 en la personne d'Alain Desbrosse, ingénieur écologue basé à Barizey dans la côte chalonaise. La commande lui a été passée pour un montant de 5.112 € TTC. L'étude a consisté en trois relevés de terrain et un rapport d'analyse des impacts rendu juin 2024.

Nous avons alors saisi de nouveau la DDT pour avis puis, dans la foulée, déposé le dossier le 4 octobre. La notification de la décision de dispense de l'étude environnementale a été transmise le 26 novembre.



Simulation d'implantation

Depuis cette bonne nouvelle, nous poursuivons avec Enercoop le développement de ce projet. La commune a organisé le gyrobroyage du terrain en février pour permettre la réalisation de l'étude géotechnique (3.402 € TTC) dans la foulée.

Les dépenses engagées jusqu'ici (étude environnementale et étude géotechnique) l'ont été par CVSSB car dans l'accord passé avec Enercoop, elles relevaient de notre responsabilité, mais toutes les dépenses de développement seront prises en charge au final à 50/50 par Enercoop et CVSSB.

Le sujet d'étude principal est désormais la question du raccordement du projet qui relève de la responsabilité d'Enercoop. Ensuite, si le coût du raccordement n'obère pas l'équilibre économique du projet, Enercoop réalisera l'étude technique. Enfin, CVSSB déposera le permis de construire avec l'assistance d'un bureau d'études car nous ne sommes pas outillés pour produire les documents graphiques d'un permis de construire (simulation d'insertion d'un parc au sol).

Un nouveau texte réglementaire doit mettre en place une obligation d'achat pour les parcs au sol de moins de 1.000 kWc (celui de Jalogny pourrait atteindre une puissance de 700 kWc) avec un tarif de rachat de 8,37 cts/kWh. Ce tarif permettrait un équilibre économique du projet si le coût du raccordement n'est pas trop élevé.

## Ombrières

### Étude pour l'ENSAM

Nous avons établi une proposition qui s'est conclue par une commande de l'ENSAM à CVSSB pour rassembler les contraintes juridico-patrimonialo-technico-économiques de ce projet avant d'envisager un appel à manifestation d'intérêt auquel CVSSB pourrait répondre. L'étude a été rendue à l'automne 2024 et réglée par l'ENSAM. Nous avons envisagé d'installer ces ombrières pour notre compte. Nous avons réussi à faire supporter une partie des études de faisabilité par l'ENSAM (1.250 €).

La conclusion de l'étude est que le parc de stationnement entre l'abbaye et les ateliers ne peut être équipé (contrainte Monuments Historiques) et qu'en l'absence de projet de rénovation de l'autre parc de stationnement, coté stade, les investissements ne pourraient pas être rentabilisés. CVSSB et l'ENSAM renoncent donc à cet équipement et l'ENSAM pourra bénéficier d'une dérogation et végétaliser ce parc pour être en conformité avec la loi.

## Autres actions

### CVSSB est entrée au CA de l'association des CV,

Nous y sommes représentés par notre Présidente qui a pris la responsabilité de la fonction de trésorière de l'association.

Ce mandat est une porte d'accès privilégiée à des informations de première main.

**3 mars** : Fête de la transition écologique à Prissé

**15 et 16 mars** : participation de 3 membres du CG au Comité de Pilotage et l'Assemblée Générale de l'association des CV.

**9 novembre** : inauguration du Quai de la Gare